

LE **NOUVEAU** **CRÉDIT POUR LA TVH DU N.-B.**
AIDE LES FAMILLES

IL S'AGIT D'UNE PRIORITÉ CLÉ DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. VOILÀ POURQUOI NOUS AVONS MIS EN OEUVRE LE NOUVEAU CRÉDIT POUR LA TVH DU NOUVEAU-BRUNSWICK À L'INTENTION DES PERSONNES À REVENU FAIBLE ET MOYEN. **VOUS RECEVREZ VOTRE PREMIER PAIEMENT EN OCTOBRE 2016.**

QUATRE FAITS AU SUJET DU **NOUVEAU** **CRÉDIT POUR LA TVH DU N.-B. :**

Le crédit intégral sera accordé aux familles et aux personnes ayant un revenu de moins de 35 000 \$, tandis que les familles ayant un revenu de 75 000 \$ ou plus recevront une partie du crédit selon le nombre d'enfants.

Les Néo-Brunswickois admissibles recevront leur premier paiement en octobre 2016. Ce premier paiement sera un **double paiement** pour la période de deux trimestres (six mois) allant de juillet à décembre 2016.

Les paiements seront versés ensuite chaque trimestre (tous les trois mois) par dépôt direct ou par chèque. Si vous avez droit à un petit montant, vous le recevrez une fois par année.

L'Agence du revenu du Canada distribuera le nouveau crédit pour la TVH au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick en l'ajoutant aux paiements du crédit pour la TPS/TVH qui sont actuellement versés aux Néo-Brunswickois admissibles.

Pour en savoir davantage, visitez gnb.ca/finances.

Émis en vertu de l'autorité du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick. PROV-NB-NBHSTC-07/16-01



INVESTIR DANS LES PRIORITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK :
EMPLOIS. ÉDUCATION. SANTÉ. Pour en savoir davantage, visitez le site Web gnb.ca/finances.

New Brunswick
Nouveau Brunswick